

INTERVENTIONS ARTISTIQUES VÉGÉTALES DANS L'ESPACE URBAIN STRASBOURGEOIS

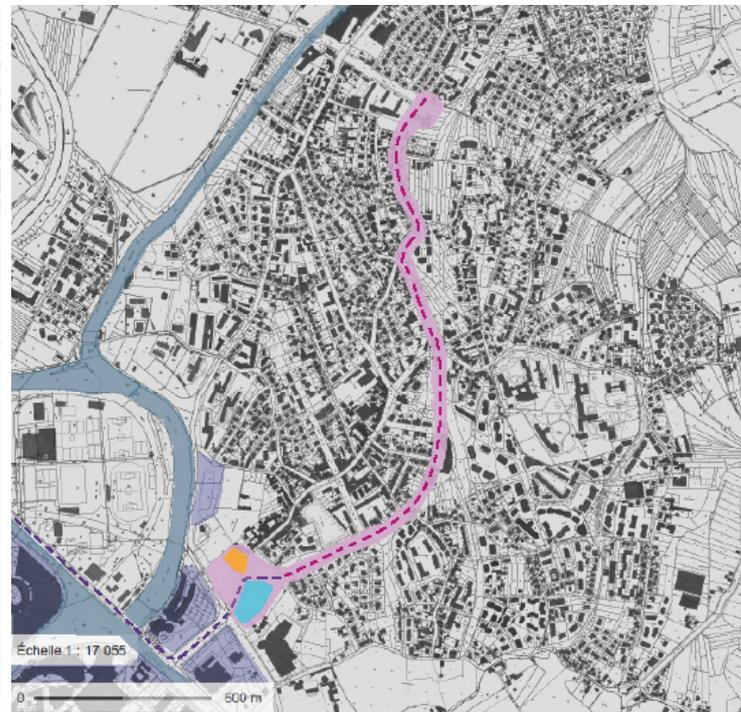
PROJET E.CITÉ-VIVA CITÉ

LOCALISATION DE L'INTERVENTION ARTISTIQUE

L'intervention artistique urbaine e.cité «viva-cité» se tiendra dans le quartier de la Robertsau et notamment à proximité des locaux de l'association Apollonia (situés au 23 rue Boecklin, Strasbourg) ainsi que le long de la future extension de la ligne de tramway E dont le terminus se trouvera à la papeterie Niederau. Ce projet s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Urbain de la ville de Strasbourg.

Le parcours artistique mis en place dans l'entrée de la Robertsau sera un lieu idéal pour que les artistes déploient leurs œuvres.

S'inscrivant dans la proposition globale d'Apollonia pour le réaménagement de l'entrée sud de ce quartier à la fois strasbourgeois et européen, le parcours traversera la ville sur plusieurs kilomètres. Il a pour ambition de devenir un cheminement inspirant à travers les installations, performances et workshops proposés par les artistes.



LÉGENDE :

 INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS EUROPÉENNES	 RIVIÈRE	 TRAMWAY E FUTURE LIGNE
 APOLLONIA	 DÉLIMITATION DU PARCOURS ARTISTIQUE	 INSTITUTIONS EUROPÉENNES
 LIEU D'EUROPE	 TRAMWAY E LIGNE ACTUELLE	 AUTRES ORGANISATIONS EUROPÉENNES

CAHIER DES CHARGES

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet Artecitya soutenu par la Commission Européenne, dans le cadre du programme Europe Créative / Culture. Initié par Apollonia, le projet regroupe neuf structures européennes dont Bellastock (Paris), Apollonia (Strasbourg), KUNSTrePUBLIK (Berlin, Allemagne), ARTos Foun a CCA (Gdansk, Pologne), Institut Goethe de Thessalonique (Grèce) et TIF-Helexpo (Thessalonique, Grèce).

DATES

Les dossiers de candidature devront être envoyés à apollonia@apollonia-art-exchanges.com avant le :

jeudi 30 novembre 2017 minuit (GMT +1).

La réalisation du projet commencera début 2018.

CAHIER DES CHARGES

- Il doit s'agir d'une création et d'une idée originale et inédite.
- Toute œuvre devra engendrer une réflexion critique de notre comportement vis-à-vis du vivant et pourra s'appuyer sur un texte développant cette réflexion.
- La matière vivante comprend les sujets des deux règnes, végétal et animal. Cependant, pour des questions techniques, l'exposition e.cité – « viva-cité » se concentrera uniquement sur le végétal.
- Est entendu par le mot « végétal » tout organisme autotrophe et de ce fait capable de synthétiser les composants organiques à partir de sels minéraux puisés dans le sol et d'énergie solaire.
- Les matières et les objets constituant le support des œuvres (abris, cages, terrariums, vivariums, serres, terres, eaux, géloses, milieux et substances nutritifs, etc.) peuvent ne pas être en matière végétale. L'utilisation de matériaux recyclés sera privilégiée.
- L'idée de la ballade urbaine/itinéraire/déplacement, sera particulièrement bienvenue.
- Les œuvres sélectionnées seront soumises à des normes de sécurité et de faisabilité relatives à toutes implantations dans un espace public.
- Le projet sera un travail individuel ou en association d'artistes, d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes...

CAHIER DES CHARGES

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra :

- un descriptif de l'intervention envisagée par l'artiste, accompagné d'esquisses, photographies, schémas ou d'autres éléments visuels permettant de mieux comprendre le concept et le projet à réaliser;
- un curriculum vitae de l'artiste (1 page maximum) ainsi que ses coordonnées ;
- un dossier artistique (portfolio).

Taille de l'envoi maximale : 5 Mo.

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au comité de sélection.

MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont soumises à un comité de sélection qui veille à la qualité des projets présentés, à la cohérence de l'ensemble du projet et au respect du cahier des charges. Les décisions du comité de sélection sont sans appel et seront communiquées par courriel aux candidats sans que le jury ne soit tenu de justifier ses décisions.

Le comité peut demander des renseignements complémentaires aux candidats.

La sélection se fera à la fin de l'année 2017.

Une enveloppe globale de 8 000 (huit mille) euros sera allouée à chaque projet sélectionné pour couvrir la rémunération de l'artiste, les frais de production, les frais de transport et de séjour.

Apollonia, échanges artistiques européens
+ 33 9 53 40 37 34
apollonia@apollonia-art-exchanges.com
www.apollonia-art-exchanges.com

A POLLONIA

Présentation

Depuis 1998, Apollonia, échanges artistiques européens est une association de droit local, basée à Strasbourg. L'objectif de cette structure est de promouvoir et renforcer les échanges artistiques, créant une véritable plate-forme de coopération durable entre les pays européens, et en particulière avec les pays d'Europe centrale et orientale, des Balkans et du Caucase du Sud.

Constituée en réseau, Apollonia entend encourager la diversité culturelle et la pluralité d'expression des jeunes artistes de l'Europe « périphérique » en facilitant l'accessibilité, la sensibilisation et la participation d'un large public. L'association permet l'intégration des artistes et opérateurs culturels des régions lointaines dans le réseau européen occidental en favorisant la mobilité des artistes et leur participation à des projets d'envergure oeuvrant pour le développement et le renforcement de la culture en tant qu'élément essentiel de la construction européenne.

Les activités habituelles de l'association sont :

- Organisation de manifestations d'envergure européenne : expositions itinérantes engageant différents partenaires européens; résidences d'artistes et de critiques d'art; conférences...

- Animation du réseau : diffusion et échanges de l'information, réunion de réflexion sur la politique culturelle européenne, le statut de l'artiste...

- Édition : publication de catalogues, site internet

